

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque

édito



NI RESPONSABLE NI COUPABLE

Ce 19 juillet dernier se tenait au tribunal d'Agen, une première audience concernant l'agresseur de notre ami Yves, entrepreneur et agriculteur sur la commune de Laroque-Timbaut. Inutile de revenir sur le déroulement de l'agression. Chacun en a entendu parler. Cela ne ferait que raviver les moments difficiles qu'ont vécu Yves et David, s'ils venaient à lire des détails au travers de ces lignes.

Il fallait être là, ce mercredi 19 juillet, à leurs côtés. Nous y étions, plus de cent, à l'appel de la CR 47. Mais ce n'était pas assez, non pas assez... S'ils ne sont que des inconnus pour certains, de vagues connaissances pour d'autres, le fait de ne pas être de leurs amis ne nous exonérait pas de notre présence... L'événement, sans précédent dans notre campagne que l'on croyait paisible, oui, cette agression gratuite dont chacun d'entre vous aurait pu être victime, méritait toute votre attention, méritait un peu de votre temps, votre soutien. Et l'épisode tragique que traverse notre nation depuis peu le mérite aussi puisque tout est lié...

À l'issue de l'audience, l'agresseur est resté écroué. Un procès doit avoir lieu à une date encore inconnue. Ce jour-là, toute la paysannerie devra être là.

À par cela ? Tracasseries habituelles.

Retard PAC ? Léger mieux sauf pour certains producteurs bio pour lesquels il manque essentiellement les aides régionales. Nous avons dit, redit et répété en personne à Monsieur Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, et à Monsieur Bidalet, Directeur régional de l'ASP à Bordeaux, que c'était inadmissible. Problème administratif... Mais, là aussi, nous n'étions pas assez nombreux lors de la manifestation courant mai. Cela dit, si vous êtes personnellement concerné, n'hésitez pas à nous contacter. Pour 2017, le bordel continue puisque, à nouveau, un ATR (Apport de Trésorerie Remboursable) sera versé courant octobre. Soyez vigilants.

Pour les indemnités palmipèdes, les mots pour qualifier les engagements non tenus et les promesses bafouées n'existent pas dans la langue française. Honte est trop faible... Le Ministre qui les a fait s'en fout, jamais il n'aura de compte à rendre à qui que ce soit.

Été = chaleur = irrigation, ça coule de source...

Peu, très peu de restriction jusqu'à ce jour. Tous les quinze jours en OSH (Observatoire de la Situation Hydrologique) à la Préfecture, nous sommes vigilants à ce que tout soit décidé à minima. Contrairement aux cartes que diffusent les médias présentant le Lot-et-Garonne en état de crise, il n'en est rien. Cela dit, l'ONEMA, maintenant appelé l'Agence Française pour la Biodiversité, veille au respect des débits réservés sur les lacs collectifs qui y sont soumis. Attention à ce qu'ils ne fassent pas trop de zèle : chaque mètre cube d'eau qui part à l'océan pourrait manquer l'année prochaine !

Force est de constater que lorsqu'il s'agit de réglementation, de contrôle, de répression, l'Administration et ses serviteurs transigent peu. Vous le verrez en lisant les pages qui suivent. Dans ses missions de services, il en est souvent tout autre. Mais aucun ne se considère responsable. Pourtant, une faillite collective n'est que la somme de manquements individuels.

Patrick FRANKEN

C'est vous qui le dites 2

Baromètre du mois 3

Actions de vos représentants 4 et 5

Chroniques : bousculer et avancer 6 et 7

Annonces - adhésions 8

Pénalité à la MSA !

Dans un contexte où tous les chefs d'exploitation subissent des retards de paiement de toutes parts, inévitablement, ces retards se répercutent sur les dates de paiement des charges de l'exploitant. Un agriculteur en colère écrit à la MSA à ce propos :

« Madame, Monsieur,
J'ai reçu un courrier de votre part stipulant que vous m'accordez une remise partielle plutôt que totale pour le motif suivant :
DEMANDE RÉPÉTITIVE de remise gracieuse.

Alors oui c'est vrai :

- Si il ne fallait pas appeler le service PAC de manière répétitive pour savoir quand est-ce que l'on va toucher ce que l'on nous doit, alors peut-être que l'on arriverait à vous payer dans les temps !

- Si les acheteurs ne nous décalaient pas les règlements de façon répétitive, alors peut être que l'on arriverait à vous régler dans les temps !

- Si le prix de nos productions ne baissait pas de façon répétitive, alors oui, on vous paierait au bon moment !

- Si nous étions moins imposés de façon répétitive afin de nourrir des gens qui ne font rien et qui profitent du système, alors oui, on arriverait à vivre mieux et à régler nos cotisations au moment voulu !

Mais, je pense que si vous arrêtiez d'appliquer **DE FAÇON RÉPÉTITIVE** vos putains de majorations et pénalités de retard, alors nous les agriculteurs, nous arrêterions de perdre du temps à vous faire des courriers de façon répétitive. »

David JOSÉ PEREZ

HUMANIS :

La mutuelle santé des exploitants agricoles

En Lot-et-Garonne, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une complémentaire santé de groupe à des conditions très voisines de celles mises en place pour les salariés agricoles du Lot-et-Garonne. Cette complémentaire santé est négociée par les représentants de la CR 47, dont vous pouvez faire partie.

La cotisation annuelle étant raisonnable, elle est accessible à tous. N'attendez pas d'être malade ou hospitalisé, rejoignez le groupe dès que possible. Vous avez la possibilité de la conserver (si vous le demandez) au départ à la retraite avec les mêmes avantages de groupe et une majoration de 50 %. Vous pouvez résilier au plus tard votre ancien contrat par lettre recommandée dans les 20 jours qui suivent l'émission de votre appel de cotisation (loi du 28/01/2005).

Renseignez-vous ! N'attendez plus !

Plus d'informations, contactez le bureau de votre syndicat
au 05 53 87 90 14 ou par email : 47@coordinationrurale.fr

Chez les loups

Dernièrement, dans la campagne, un cri plaintif a été entendu non loin de la Garonne. Aussitôt, les loups du secteur se sont mis à hurler. Leur cri de rassemblement a été entendu par-delà les collines et les plaines.

Alors, très vite, ils se sont retrouvés, au bord du canal, aux côtés de celui qui avait besoin d'aide. Pour le protéger, ils ont formé un cercle : il y avait là, les chefs de meutes, les vieux loups facilement reconnaissables aux traces des combats anciens laissés sur leur pelage.

De nombreux jeunes mâles, aux poils soyeux, la tête haute, le nez au vent, montraient leur poitrine forte prête au combat.

Les vieux loups ont retroussé leurs babines, faisant apparaître leurs canines affûtées, fixées sur de puissantes mâchoires toujours prêtes à éviscérer qui voudrait en découdre.

Un louveteau accompagné de ses parents s'imprégnait de la situation qui sera celle de sa vie de loup, demain.

Alors, les chacals, hyènes et autres charognards qui s'étaient déplacés pensant avoir flairé une possible curée, se sont tenus à distance et n'ont plus eu qu'à rentrer chez eux la tête et la queue basse, accompagnés par un applaudissement soudain et massif perpétré par la meute.

Les loups ont rempli leur mission : ils ont protégé, secouru un des leurs permettant ainsi la survie de l'espèce.

Ainsi va la vie... chez les loups.

Guy DONATONI

**« Rien n'étonne plus les
hommes que le bon sens... »**

Une illustration de Gab qui en dit long sur le chemin à parcourir en terme de bon sens... paysan.



@ GAB

Une cible pas assez symbolique ?

L'audience au tribunal d'Agen du 19 juillet m'inspire quelques réflexions, notamment quant à la manière dont l'affaire est rapportée par les médias et traitée par le Ministère Public. Pour mémoire, il s'agit de l'agression de Yves, gravement blessé au bras, et de David qui l'accompagnait sur sa batteuse. L'agresseur est un délinquant fiché « S » assigné à résidence. Lourdes conséquences psychologiques pour nos deux collègues, qui auraient pu y laisser la vie, ainsi que pour leurs proches, choqués. Sur l'excuse de la poussière comme prétendue cause, une tentative de meurtre à l'aide d'une arme blanche de plusieurs dizaines de centimètres, aux cris de « Allah Akbar ». Cet homme a selon ses propres dires, « la haine dans les yeux ». Voilà pour le décor.

Nous sommes à l'audience. Yves et David sont soutenus par la présence de leurs proches, leur maire et des agriculteurs. Le prévenu compte sur proches et amis présents également. Jusque-là, tout est logique et se comprend. Une mère soutient son fils, quoi qu'il ait pu faire. On dit qu'il a dérapé, que ça ne lui ressemble pas. Le soutien au prévenu ne vaut pas soutien à ses actes, du moins nous l'espérons.

Que des paysans viennent soutenir leurs collègues, amis, frères de mascagne, est rassurant. L'indifférence n'est pas encore reine dans le domaine rural. En témoigne encore dans nos esprits la présence quasi spontanée de centaines de personnes à Laroque-Timbaut le 19 juin au soir, de tous horizons et avec de nombreux élus locaux. Le ressenti est le même pour chacun d'entre nous : pas de ça chez nous, il faut le dire tout en se montrant solidaire des victimes.

Ce qui est « terroriste » à Paris ou à Dijon pour des faits similaires ne l'est pas à Agen.

La présentation tendancieuse des faits par la défense et par une certaine presse est agaçante mais nous y sommes malheureusement habitués. Cela nous amène à entendre ou lire que l'agression a eu lieu avec un couteau de type « Opinel ». Tout juste s'il se s'agit pas d'un coupe-ongles. L'outil en question a tout de même tranché le bras d'un gaillard de 100 kg jusqu'à l'os !

Je me demandais pendant la séance comment de pareilles situations se reproduisent toujours plus, jusque dans nos campagnes, pour nous priver peu à peu du droit le plus élémentaire : être en sécurité chez soi. Avoir la liberté de penser à autre chose qu'à assurer sa propre protection physique, partout et tout le temps. Puis, soudain, la parole est donnée par le Président à Madame le Procureur. Et là, stupeur, et tout s'éclaire ! J'ai retenu deux arguments qui m'ont choqué dans l'obstination du Procureur (représentant donc l'État) à démontrer que l'agression n'a pas un caractère terroriste. En effet, cette demande essentielle des parties civiles (nos collègues) vise à requalifier l'affaire pour l'envoyer au parquet antiterroriste de Paris. Le fait que le prévenu ait crié « Allah Akbar » ne signifie rien en terme d'intentions et de motivations de l'agresseur, sans quoi, « on pourrait faire fermer toutes les mosquées

Rassemblement au lendemain de l'agression - 19/06/17



@ Lionel Falcoz, Geoffroy Gary

Rassemblement au tribunal d'Agen - 19/07/17



de France », selon les termes de Madame le Procureur. Cette brave dame a juste omis qu'en même temps, il cherchait à découper notre ami en rondelles. Plus c'est gros, plus ça passe. Ce qui est « terroriste » à Paris ou à Dijon pour des faits similaires ne l'est pas à Agen. L'agresseur ne s'en est pas pris à une « cible symbolique » ! Forcément, un agriculteur qui travaille ne représente rien de notre pays. Pour Madame le Procureur, la symbolique de notre pays en est réduite à l'expression régaliennne de l'État. En gros, attaquer un policier, c'est terroriste. Mais pas attaquer un paysan. Elle ne sait pas que, depuis 80 générations que la France est France, les paysans ont tracé le sillon, au sens propre et au figuré, qui a donné racine, support matériel et spirituel au rayonnement de notre pays et à la grandeur dont nous sommes fiers collectivement.

L'agresseur s'en est pris selon nous, à ceux qui étaient a priori les moins exposés : des types qui bossent. C'est en ce sens la vraie marque du terrorisme : frapper indistinctement pour que la peur et la soumission règnent partout, même là où l'on pense être à l'abri. J'ai donc compris que l'État ne voulait pas savoir, avait peur de la réalité, et a ainsi mâché le travail de la défense qui n'a pas eu en l'occurrence besoin de forcer son talent.

Alors, et ce Monsieur Kamal Belbakkal dans tout ça ? Il est juste un bouton de fièvre. Rien de plus. Il est un des symptômes de notre maladie nationale et moderne qui s'appelle la lâcheté. Celle qui consiste à ne pas regarder la réalité en face, qui essaye d'acheter la paix civile en étant complaisant avec des racailles, au risque de faire face un jour à la révolte des honnêtes gens qui n'en pourront plus.

Patrick ROUX

Zones vulnérables 2015 et mise aux normes

Nous avons dénoncé ce dossier en 2014. Nous continuons à le faire aujourd'hui : beaucoup d'éleveurs ne pourront pas répondre favorablement à ces mises aux normes ! Nous avons écrit à Madame le Préfet pour dénoncer cette situation :

« Madame le Préfet,

Les éleveurs concernés par le classement en zone vulnérable de 2015 ont reçu un courrier sans date courant de semaine 25 de la part de la Direction Départementale des Territoires. Une déclaration d'intention de mise en conformité est demandée avant le 30 juin 2017, soit une semaine de délai pour examiner le dossier et y répondre dans une période de pic d'activité pour l'ensemble de la profession (moisson, irrigation, récoltes, etc.) qui concerne aussi les éleveurs.

Dans un premier temps, permettez-nous de considérer ce délai totalement déraisonnable et impossible à tenir. Étudier un dossier aussi lourd de conséquences sur l'activité et l'avenir d'une exploitation est inconcevable dans ces conditions. L'Administration cumule des retards de traitement de dossiers inqualifiables (paiements PAC, grippe aviaire, etc.), à contrario, l'agriculteur doit travailler sans délai ?

Par ailleurs, le contexte économique de l'élevage et la situation financière d'une grande majorité des exploitations du Lot-et-Garonne ne permettent pas d'envisager les mises aux normes que vous demandez. Ainsi, il paraît inconcevable de s'engager sur une mise en conformité sans en avoir les ressources. Une politique d'accompagnement des agriculteurs dans cette situation est indispensable si nous voulons éviter le pire. La détresse des éleveurs est présente dans notre département. Cette mise en conformité annonce un arrêt définitif de cette profession sur notre territoire.

Nous restons à votre disposition pour trouver une issue favorable à ce dossier et nous vous prions de recevoir, Madame le Préfet, l'expression de notre très haute considération. »

Un contrôle inacceptable !

Face aux défaillances de l'État et aux innombrables promesses de paiement non tenues, les contrôles (PAC, DRAAF...) ne sont plus acceptables pour les agriculteurs.

Un contrôle réalisé au mois de juin dernier choque véritablement la profession. Il suscite révolte, indignation et souligne certainement l'aberration d'un système où l'humain n'est plus au centre des considérations. Ce contrôle DRAAF a été dénoncé.

« Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous communiquer notre consternation au sujet d'un contrôle qui s'est déroulé chez un agriculteur du Lot-et-Garonne. Tant au niveau de sa forme que dans son fond, le contrôle révèle des erreurs déplorables de la part de vos services.

Tout d'abord, dans la forme, les contrôleurs passent un jour sur l'exploitation sans rendez-vous et demandent à faire son évaluation. Le gérant n'étant pas sur l'exploitation, les contrôleurs sont obligés de le contacter par téléphone pour organiser un rendez-vous. Une date est fixée à l'oral, jeudi 29 juin 2017. Monsieur [...] n'aura pas droit à une quelconque communication (courrier, email) stipulant la société à contrôler.

Enfin, l'existence même et le déroulement de ce contrôle sont tout à fait affligeants. Quelle fut notre surprise lorsque nous nous sommes aperçus que vos collaborateurs venaient contrôler Monsieur [...], décédé un mois avant. Désorienté par le récent décès de son père, [...], son fils, reçoit les contrôleurs pensant qu'il s'agissait de sa société (père et fils avaient chacun leur affaire). Le pire s'annonce lorsque les contrôleurs, informés des circonstances, souhaitent maintenir le contrôle du défunt. Comment est-il possible de cumuler autant de manquements ? Nous tenons à dénoncer ces faits.

Ainsi, vous comprendrez que Monsieur [...] n'ait pas signé ce contrôle. Bien entendu, nous demandons à ce qu'aucune suite ne soit donnée à ce dossier au vu des circonstances décrites ci-dessus. Par respect pour cette famille récemment endeuillée, il serait approprié de leur communiquer les excuses de vos services.

Convaincus que vous porterez la plus grande attention à notre demande, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués. »





Où est passé l'argent de la PAC ?

La Coordination Rurale a interpellé les députés afin qu'ils demandent l'ouverture d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur l'état des versements perçus par la France au titre des aides PAC depuis 2014 et dont la redistribution aux agriculteurs souffre de retards exorbitants. Le syndicat souhaiterait ainsi obtenir la traçabilité des fonds versés par l'Union Européenne, au titre de la Politique Agricole Commune, de l'État jusqu'à l'agriculteur, en passant par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et les régions.

À l'heure où la Cour des Comptes fait apparaître des « insincérités » dans le budget de l'État, la CR veut savoir à quoi a servi l'argent de l'Union Européenne qui était destiné aux agriculteurs.

Lettre aux Députés du Lot-et-Garonne :

« Messieurs les Députés,

Comme vous le savez, les retards de paiement des aides PAC sont de plus en plus importants et s'accumulent depuis 2015. La situation est particulièrement problématique pour les aides bio et les MAEC dont les annuités 2015 n'ont toujours pas été payées et pour lesquelles le versement vient d'être à nouveau différé à novembre 2017. Par ailleurs, il est question de mars 2018 en ce qui concerne les paiements des MAEC et des aides à l'agriculture biologique de 2016, le paiement des aides PAC 2017 étant quant à lui prévu en février 2018. Cela fait donc plus d'un an que l'État français ne remplit pas ses engagements et il faudra encore attendre un an pour espérer retrouver un rythme normal.

Ces retards exorbitants ont des conséquences chez les agriculteurs qui voient leur existence menacée, perdent beaucoup d'argent, diffèrent leurs projets de développement sans que soit même envisagée une indemnisation de ces préjudices causés par des manquements de l'État.

Bruxelles a versé l'argent à l'État français qui est en défaut de paiement envers ses propres agriculteurs. Comme la CR, de nombreux agriculteurs se demandent où est passé l'argent de la PAC. À l'heure où la Cour des Comptes fait apparaître des « insincérités » dans le budget de l'État, les agriculteurs et les Français ont le droit de savoir à quoi a servi l'argent de l'Union Européenne qui était destiné aux agriculteurs.

C'est pourquoi nous souhaiterions que vous sollicitiez la constitution d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur :

- l'état des versements perçus par la France au titre des aides PAC depuis 2014 ;
- la traçabilité des fonds versés par l'Union Européenne, au titre de la Politique Agricole Commune, de l'État jusqu'à l'agriculteur, en passant par l'ASP et les régions ;
- le financement des avances de trésorerie ;
- les moyens mis en œuvre par les autres pays européens pour verser en temps et en heure les aides à leurs agriculteurs.

La Coordination Rurale Nationale a porté cette demande auprès de Monsieur Richard Ferrand Président de votre groupe à l'Assemblée Nationale.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, nous demeurons à votre disposition pour de plus amples informations et nous vous prions de recevoir, Messieurs les Députés, l'expression de nos respectueuses salutations. »



« A l'attention de M. Alain ROUSSET,
Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Président,

La Coordination Rurale Nouvelle-Aquitaine tient à vous faire part de son mécontentement quant à l'organisation le 5 juillet 2017 de la Cérémonie de signature du Pacte d'ambition régionale pour l'Agriculture Biologique 2017-2020.

Les invités et le lieu de la cérémonie sont prestigieux, alors même que les agriculteurs bio de votre région attendent que leur soient versées les aides prévues dans les contrats qu'ils ont signés avec vous ! Ne pensez-vous pas que le règlement du solde de ces aides, pour 2015 et 2016, devrait être votre priorité ?

Il est bon de promouvoir l'avenir de l'agriculture biologique au sein de notre grande région, mais pas au détriment des producteurs déjà engagés. En ignorant leurs difficultés tout en dispersant l'argent de la PAC, vous mettez un peu plus en péril une filière déjà fragilisée.

Vous comprendrez donc que la Coordination Rurale ne participera pas à cette cérémonie, affichage bien trop artificiel par rapport à la dure réalité du terrain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations. »

Sylvie GIRARD,
Présidente de la Coordination Rurale Nouvelle-Aquitaine

« Femmes et agriculture » : un rapport co-construit et des propositions pour améliorer la condition des agricultrices

La Coordination Rurale, qui a participé activement aux tables rondes organisées en début d'année par la délégation aux droits des femmes du Sénat, est satisfaite des conclusions du rapport présenté le 12 juillet 2017 qui reprend notamment les propositions qu'elle a soumises. Catherine Laillé, Présidente de la CR Loire-Atlantique, se félicite du résultat de ce travail collectif de concertation, d'échange et d'écoute qui a permis de mettre en avant des propositions concrètes, dont certaines étaient portées par la Coordination Rurale comme :

- ▶ rendre temporaire le statut de conjointe collaboratrice (5 ans), le temps que la personne concernée puisse se former et affiner son projet professionnel en fonction de l'évolution de la situation économique de l'exploitation, puis qu'elle choisisse le statut le plus adapté ;
- ▶ informer très en amont et régulièrement les agricultrices sur leurs droits et les préjudices causés par l'absence de couverture sociale ;



- ▶ revaloriser les retraites des agricultrices – aujourd'hui à 550 €/mois en moyenne – au niveau du minimum vieillesse qui est de 800 €/mois ;
- ▶ reconnaître la maternité comme circonstance exceptionnelle et permettre aux agricultrices, lors de leurs congés maternité, de choisir la personne compétente de leur choix pour les remplacer ;
- ▶ faciliter l'accès au foncier en remplaçant le critère d'âge limite par un critère fondé sur la notion de première installation à titre principal, les femmes s'installant généralement plus tard que les hommes.

« Le nouveau gouvernement et les parlementaires doivent se saisir rapidement de ces propositions pour légiférer dès 2017. En parallèle, il faudra nécessairement faire évoluer la politique agricole en instaurant notamment des prix rémunérateurs pour assurer la réussite de ce projet », explique Catherine Laillé.

« Nous voulons un audit de la coopération agricole »

Reçue par le Ministre de l'Agriculture le 13 juillet 2017, la Coordination Rurale a demandé à Stéphane Travert de se pencher sur « les grands groupes qui ont perdu l'essence même de la coopération ».

Stéphane Travert enchaîne les rencontres d'usage depuis sa nomination, en juin dernier. Après la FNSEA et la Confédération paysanne, c'était au tour de la Coordination rurale de s'entretenir en tête à tête avec le Ministre de l'Agriculture, le 13 juillet dernier.

L'occasion pour Bernard Lannes, Président du syndicat, de glisser à l'oreille du Ministre quelques idées fortes qu'il porte au nom de ses adhérents. En particulier sur le sujet des coopératives agricoles.

« Nous avons déjà demandé à Stéphane Le Foll d'intégrer le Haut-Conseil de la Coopération Agricole, afin que la FNSEA ne soit pas la seule à être entendue. Puisqu'il ne l'a pas fait, nous réitérons notre demande auprès de Stéphane Travert », indique-t-il.

La Coordination Rurale souhaiterait par ailleurs que le Ministre lance « un audit de la coopération ». Objectifs : mettre en lumière « les grands groupes qui ont perdu l'essence même de la coopération » et « enlever les avantages fiscaux à ceux qui ne respectent pas le principe selon lequel un homme égal une voix ».

Un vaste débat que le syndicat entend bien mettre sur la table lors des États généraux de l'alimentation, qui se dérouleront cet été. D'autant qu'à l'automne, c'est un autre chantier que la Coordination Rurale veut voir s'ouvrir : celui d'une remise à plat du plan Valls, « pour permettre aux exploitations de retrouver de la trésorerie et de l'oxygène ».

S'affranchir des organismes stockeurs et devenir collecteur !

Vendre en direct à un éleveur, un meunier, un fabricant d'aliments, en France ou en Europe, est une idée séduisante et c'est possible ! Pour cela, l'agriculteur doit prendre le statut de « collecteur » qui s'effectue, depuis 2010, via une simple déclaration* à remettre à FranceAgriMer. Pourtant, concrètement, il y a très peu de « déclarés » : une vingtaine seulement depuis 2010 en région Centre par exemple. Outre le fait que les pouvoirs publics, de mèche avec une partie de la filière, font tout pour que la réglementation reste une entrave pour les producteurs, Jean-Baptiste Morin, représentant de la CR Centre au comité céréales régional de FAM, y voit encore d'autres raisons : « *pour devenir collecteur, l'agriculteur doit créer une structure commerciale de type SARL ou SAS car une structure agricole ne peut devenir collecteur. Il doit ensuite tenir une comptabilité séparée, prélever et reverser les taxes et cotisations obligatoires, s'équiper en pont-bascule, en humidimètre, déclarer à Intercéréales et à FranceAgriMer les volumes collectés et les flux* ».

Bien que cette initiative, vivement soutenue par la CR et l'Organisation des Producteurs de Grains (OPG), suppose de multiples démarches, Jean-Baptiste estime qu'elle vaut la peine de s'y intéresser en attendant que la CR parvienne à faire sauter ces derniers obstacles, car elle permet à l'agriculteur de « *pouvoir disposer de sa production comme il l'entend, sans carcan l'empêchant de trouver une meilleure rentabilité.* »

*Formulaire disponible sur www.opg.fr

Vendre son lait en direct, c'est possible !

Lassés de vendre leur lait à perte à des coopératives ou à des industriels qui fixent presque unilatéralement les prix de vente, des éleveurs laitiers ont décidé de plaquer leurs contrats pour collecter et transformer eux-mêmes leur lait. Cette initiative, partie de Loire-Atlantique où est située l'usine d'emballage, a également séduit des éleveurs de Haute-Vienne et de Charente. C'est désormais une douzaine d'éleveurs qui commercialise directement auprès de grands surfaces leur lait sous l'appellation « En Direct des éleveurs ». Ils ont décidé d'associer ce mode de commercialisation 100 % transparent (chaque poche de lait disposant d'un QR code permettant d'identifier l'éleveur) à une démarche de qualité, labellisée « Blanc Bleu Cœur ».

En grande surface, le lait est vendu entre 0,94 €/l et 0,99 €/l. Avec des volumes vendus de l'ordre de 250 000 l sur le secteur Nouvelle-Aquitaine, les producteurs commercialisent ainsi environ 60 % de leur production. Ce changement de modèle, sans intermédiaire, a été possible grâce à l'implication, directement auprès du consommateur, des éleveurs qui se sont réappropriés la promotion de leur produit, dans leur propre intérêt. La CR encourage vivement ce genre de démarche qui tend à se développer puisque d'autres, comme « FaireFrance », jouent sur ce même créneau.

Rappel : Lorsque vous vendez vos céréales ou oléoprotéagineux, l'organisme collecteur prélève sur la facture des taxes et des cotisations (CVO et professionnelles). Demandez à verser ces cotisations professionnelles à l'Organisation des Producteurs de Grains (OPG) qui défend les intérêts des agriculteurs et les positions de la Coordination Rurale.

Plus d'informations : www.opg.fr/adhesion



19^e Festival National Non Labour & Semis Direct

www.nlsd.fr

Entrée gratuite

Mercredi 13 SEPT. 2017

Lycée agricole et forestier J. Monnet VIC-EN-BIGORRE (65500)

Démonstrations
Conférences
Expositions
Échanges

Le rendez-vous annuel des agriculteurs en matière de travail du sol et des techniques culturales innovantes

**Protégez-vous
des intrusions !**



**PROPRIÉTÉ
PRIVÉE**

**Machines en mouvement
CIRCULATION DANGEREUSE**

**Accès interdit
aux personnes non autorisées**

CR COORDINATION RURALE, le syndicat 100 % agriculteurs !

**Les animaux sont fragiles.
Respectez-les**

Le bien-être des animaux est notre quotidien.
Les visiteurs importuns peuvent les déranger et leur apporter des maladies.



**NE PÉNÉTRÉZ PAS SUR LA FERME
SANS AUTORISATION**

CR COORDINATION RURALE, le syndicat 100 % agriculteurs !

Annonces

Vends

- tracteur CLAAS
ARES 557, année 2009,
1893 heures,
cabine suspendue,
3 prises hydrauliques,
Prix : 30 000 € HT
à débattre

- 3 Charrues HUARD,
Prix : 1 500 € HT
- Chauffe-eau inox,
500 litres
Prix : 300 € HT
- 3 cuves à mazout,
Prix : 100 € HT

Tél : 05 53 41 83 47 (HR)

Vends

tracteur John Deere
8430T à chenilles,
2009, 3400 heures,
occasion TBE,
chenilles larges 70 cm
usure 50 %,

boîte de vitesse full-
powershift,
climatisation,
prédisposition GPS,
vente cause fin
de chantier

Tél : 06 73 14 75 70

Recherche ouvrier

pour activité espaces verts et agriculture,
travaux comprenant : tonte, taille de haie, planta-
tions, pose de clôtures, préparation de sol, suivi jeune
verger noyer, enregistrement des travaux et compte-
rendu au chef d'exploitation. Le candidat sera intégré
à une petite équipe, il doit posséder un permis B. Le
temps de travail est de 40h/semaine. Poste évolutif
vers chef de culture production fruitière.

Tél : 06 16 46 06 39

**Agenda de
vos représentants**



**Juillet
2017**

- 07** Réunion actualité agricole DDT - Agen
- 10** CDPENAF - Agen
- 13** Observatoire situation hydrologique - Agen
- 19** Soutien à l'agriculteur agressé - Tribunal Agen
- 26** Observatoire situation hydrologique - Agen
- 31** Réunion flavescence dorée - Bergerac

ENVOYEZ-NOUS VOTRE ADHÉSION 2017 !



J'ADHÈRE À LA CR 47

2017

Retournez ce coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 50€ à :

Coordination Rurale 47

271 rue Péchabout - 47008 AGEN Cedex

Vous recevrez en retour un reçu avec votre carte d'adhérent et tous les
mois 100 % Paysans, le journal de la CR 47

Nom/prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mail :

Bureau à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 16h30.

Contact : 05 53 87 90 14 - 07 63 40 61 61 - Fax : 05 53 87 92 74

Mail : 47@coordinationrurale.fr

www.coordinationrurale.fr

Accueil > Le terrain > Nouvelle-Aquitaine > CR 47

Vous êtes :

- Céréaliier
- Maraîcher
- Éleveur,
précisez :

- Pruniculteur
- Arboriculteur
- Viticulteur
- Pépinériste
- Producteur de semences
- Autres,
précisez :

Employeur de main d'oeuvre :

- permanente
- saisonnière

Vente directe : Production bio

- oui oui
- non non

